

Note juridique

Le 5 mai 2020

Le ministère du Travail prolonge la possibilité de recours au FNE-Formation

Le ministère du Travail prolonge la possibilité de recours au FNE-Formation et simplifie le processus de validation par une instruction du 09 avril 2020 relative au renforcement du FNE-Formation dans le cadre de la crise du Covid-19.

Le FNE-Formation, renforcé pour accompagner le dispositif d'activité partielle mis en place dans le cadre de la crise du Covid-19, est actif depuis le 14 avril 2020, une instruction a été adressée aux Direcct le 9 avril (jointe) et pose le cadre transitoire du dispositif.

Afin d'étendre sa capacité d'intervention, le dispositif détaillé dans la circulaire n° 2011-12 du 1er avril 2011 relative à la démarche d'appui aux mutations économiques connaît trois évolutions majeures :

- l'élargissement du périmètre des entreprises éligibles ;
- le soutien aux formations des salariés placés en activité partielle ;
- l'augmentation du niveau de prise en charge des coûts pédagogiques.

Il y est aussi recommandé de concentrer l'effort sur les conventions concernant des personnes placées en activité partielle, sans remettre en cause des conventions déjà engagées hors activité partielle.

Le fonds national pourra ainsi être mobilisé au-delà de la fin du recours à l'activité partielle. De même, pour faciliter sa mobilisation, les conditions de validation des demandes sont allégées. Il a par ailleurs évoqué la possible reprise, "dans certains cas", des formations en présentiel à partir du 11 mai.

Enfin, pour la mise en œuvre, vous trouverez ci-dessous un extrait de mail reçu de la Direction des partenariats et des relations institutionnelles de l'Afdas :

Afin de vous accompagner, vous trouverez ci-dessous une note qui résume l'opération FNE et ces conditions de mise en œuvre, dont vous pouvez réutiliser les éléments dans votre communication vis-à-vis de vos adhérents.(voir document Afdas word joint)

Par ailleurs, l'Afdas vient d'éditer une publication sur les formations faisant partie de son catalogues négociés et accessibles à distance.

<https://public.message-business.com/emailing/51394/4498/emailing.aspx>

L'Afdas enfin fait parvenir régulièrement une newsletter aux entreprises qui a été adaptée en fonction des besoins liés aux contextes de l'épidémie. Vous trouverez sous ce lien sa dernière édition : <https://public.message-business.com/emailing/51394/4495/emailing.aspx>

→ [Note de l'AFDAS - avril 2020 : FNE formation – activité partielle](#)